

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012  
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association FRAC Collection Aquitaine - Subvention pour l'année 2012 relative à la valorisation des oeuvres de la commande artistique tramway - Décision**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

La Communauté urbaine de Bordeaux poursuit le programme de commande artistique lié au chantier du tramway et, conformément à la procédure de commande publique du ministère de la Culture dans laquelle il est engagé, souhaite développer des actions d'accompagnement des oeuvres, qui permettent d'en faciliter la compréhension, l'appropriation et la valorisation.

Considérant que l'éducation et la sensibilisation des citoyens à l'art sont indispensables pour accompagner ce programme, il est nécessaire de s'appuyer sur les relais locaux concernés pour que le principe de la commande artistique trouve tout son sens et participe à la dynamique des réseaux artistiques et culturels de l'agglomération.

Créé en 1982, le Fonds régional d'art contemporain Aquitaine soutient la création artistique contemporaine par la constitution d'une collection et développe des activités de conservation, d'exposition, de documentation, de diffusion, de médiation, d'édition et de communication. Ainsi, il constitue une structure d'accompagnement des projets artistiques expérimentaux et novateurs et assure une mission éducative à l'échelle régionale.

L'association FRAC Collection Aquitaine, dans le cadre de ses missions statutaires, a saisi l'opportunité de la commande artistique tramway pour engager autour des oeuvres et des territoires qu'elles concernent, un travail de sensibilisation et d'éducation à l'art, ainsi qu'un programme de valorisation des oeuvres réalisées, en lien avec sa propre collection. Il comprend la mise en place de dispositifs et d'événements à l'adresse des communes et du grand public, avec notamment des visites commentées et des prêts d'oeuvres.

Ce programme, a un impact sur les ressources de l'association FRAC - Collection Aquitaine, qui a sollicité en conséquence la Communauté urbaine de Bordeaux à hauteur de 30 000 € (sur un budget prévisionnel 2012 de 1 172 455 € H.T.).

Cette dépense est prévue au budget principal de l'exercice 2012.

<b>CHARGES</b>	<b>€ HT</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>€ HT</b>
Collection	194 600	DRAC Aquitaine	430 850
<i>Acquisitions</i>	134 500	<i>Fonctionnement</i>	413 000
<i>Gestion de la Collection</i>	60 100	<i>Actions pédagogiques</i>	17 850
Fonctionnement Général	473 681	Région Aquitaine	617 500
<i>Fonctionnement</i>	247 800	<i>Fonctionnement</i>	617 500
<i>Charges liées au personnel</i>	215 581	<i>Culture</i>	569 500
<i>Formation du personnel</i>	2 000	<i>Actions pédagogiques</i>	15 000
<i>Prévoyance</i>	3 300	<i>Beaubourg Mobile - 30 ans des Frac</i>	15 000
<i>Mutuelle</i>	5 000	<i>Jeunesse</i>	11 000
Communication	15 000	<i>Education</i>	7 000
Programmation	443 174	CUB	30 000
<i>au G2</i>	190 083	Ville de Bordeaux	20 000
<i>en région</i>	244 091	Recettes propres	38 105
<i>Edition</i>	9 000	Dotation aux amortissements	36 000
Amortissements	46 000		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 172 455</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 172 455</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L 5215-19 et L5215-20,

**VU** les statuts de l'association FRAC Aquitaine,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le FRAC Aquitaine participe au renforcement de toutes les formes de partenariat entre les acteurs culturels et les institutions sur le territoire.

Qu'il apporte sa plus value en terme d'ingénierie artistique et de centre de ressource.

Que le programme d'actions initié par l'association FRAC Collection Aquitaine en direction de la CUB, dans le cadre de ses missions statutaires et ses partenariats locaux, contribue à l'appropriation et à la valorisation des oeuvres d'art contemporain réalisées dans le cadre de la commande artistique liée au chantier du tramway,

### **DECIDE**

#### **article 1**

Une subvention pour l'année 2012 relative à la valorisation des oeuvres de la commande artistique tramway d'un montant de 30 000 € est attribuée à l'association Fonds Régional d'Art Contemporain - Collection Aquitaine pour l'année 2012.

**article 2**

Monsieur le président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec l'association Fonds Régional d'Art Contemporain - Collection Aquitaine.

**article 3**

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice (2012) chap : 23, art : 2318, fonction 0200, CRB : GD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
1 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 1 JUIN 2012

Mme. MICHÈLE ISTE